

Saint-Roch : la Libre Pensée fait appel du jugement

LAÏCITÉ

La fédération de l'Hérault de la Libre Pensée a annoncé ce jeudi qu'elle allait faire appel du jugement prononcé par le tribunal administratif concernant le financement et la promotion des Fêtes de la Saint-Roch par la Ville. L'organisation estimait que

l'appui et l'aide matérielle fournis par la commune à ce rendez-vous portaient atteinte à la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Dans sa décision, le tribunal avait rappelé le caractère cultuel des fêtes tout en indiquant que l'événement contribue au développement d'un tourisme spirituel, histori-

que et culturel qui pouvait donc justifier l'implication indirecte de la Ville dans son organisation et sa promotion. « *« Passé l'effarement, cela appelle de notre part deux commentaires : cela est totalement contraire à la jurisprudence antérieure, ce jugement arrive en même temps qu'une vague de suspicion gé-*

néralisée contre les associations, qui seraient, pour certaines le paravent de l'Islam, qui menaceraient nos valeurs républicaines », précise la Libre Pensée. Qui assure de son intention d'aller jusqu'au Conseil d'État, « *si besoin* ».

G.T.